



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-ST-FRANÇOIS
CANTON DE LINGWICK

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 386-2025
FIXANT LA TAXATION ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 AINSI
QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directrice générale et greffière-trésorière, par intérim, de la susdite municipalité, QUE :

Le règlement n° 386-2025 fixant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2025 ainsi que les conditions de perception.

Copie de ce règlement est disponible sur demande au bureau de la municipalité.

Donné à Lingwick, ce 27^e jour de février deux mille vingt-cinq.

Simone Grenier
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

72, Route 108, Lingwick (Québec) J0B 2Z0
Téléphone : (819) 877-3311 Télécopie : (819) 877-3315
Courriel : canton.lingwick@hsfqc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 419 et 420 du Code municipal)

Je, soussigné, Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité du Canton de LINGWICK certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits suivants: au dôme postal, au bureau municipal et au tableau d'affichage de Gould, ce 27^e jour de février 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 février 2025.

Simone Grenier, directrice-générale et greffière-trésorière